

Réunion du CA du 30/08/22 à 19h30

Procès-verbal

Présents : Marie-Thérèse FUZZATI, Cécile HUGONENQ, Damien JURINE, Éric LAZIER, Nicolas MAZIER, Christel MOREAU, Jean-Luc PARIOLLEAU, Nicolas TANCREZ

Absents ou excusés : Philippe BALLEREAU, Thierry DENISE, Colette DOURU, Marieke HOEDTS, Monia LANASPEZE, Xavier REBOUL, Isabelle VALLÉE

I. Approbation du PV de la réunion du CA du 04/07/22

Marie-Thérèse, absente à la dernière réunion, préfère s'abstenir. Le PV de la réunion du CA du 04/07/22 est adopté par le reste des administrateurs présents.

II. Bilan de l'opération « J'apprends à nager » de l'été

Le club a organisé des stages de « J'apprends à nager » du 15 juillet au 15 août. Les subventions de la FFN et de la mairie de Paris ont couvert tous les frais engagés (location des lignes d'eau, prises de licences et rémunération des éducateurs). Ce dispositif national étant strictement réservé aux enfants, le club s'est vu contraint de refuser les adultes envoyés par la DJS. Avec 179 enfants formés pendant l'été, dont un grand nombre issus des centres de loisirs du 12^e arrondissement, le CNP a participé activement au plan interministériel de prévention des noyades. L'organisation de cette opération a permis indirectement à nos adhérents de continuer à bénéficier de séances d'entraînement et de créneaux libres tout au long de la période estivale. Yves THOMASSIN et Monia LANASPEZE ont oeuvré à la réussite de ce dispositif en trouvant des solutions rapides aux problèmes impondérables. Cécile les en remercie.

III. Vote sur le montant des subventions des stage

Comme chaque année, le CNP va organiser des stages pour ses jeunes compétiteurs. Le premier d'entre eux sera ouvert à la totalité des nageurs à partir du groupe Relève et aura lieu à Sète pendant les vacances de la Toussaint. Suivront :

- Rio Maior (Portugal) pour les groupes Relève et Exigence interrégionale aux vacances d'hiver ;
- Font-Romeu pour le groupe Exigence nationale aux vacances d'hiver ;
- Sète pour le groupe Exigence régionale et certains jeunes triathlètes aux vacances de printemps.

Le groupe Avenir partira également aux vacances de printemps, de même que le groupe Espoir. Les lieux d'accueil de ces deux stages restent à déterminer.

Pour l'organisation de la majorité de ces stages, le club travaille maintenant depuis quelques années avec l'agence Spartner. Les coûts pour les nageurs ont été annoncés aux familles avant l'été dans le document donnant les modalités de fonctionnement des différents groupes. Ils sont payables en ligne et le paiement peut être étalé sur plusieurs mois par prélèvement SEPA. Le club subventionne ces stages à hauteur de 50 € par an et par enfant. Des aides exceptionnelles peuvent également être accordées sous conditions aux familles qui en auraient le plus besoin. En pratique, après une prise rendez-vous auprès du secrétariat, ces familles seront reçues par notre vice-président Xavier REBOUL.

IV. Organisation du Meeting Georges PECHERAUD du 8 et 9 octobre 2022

La tenue d'un événement des Gay Games nous avait empêché d'organiser notre Meeting Georges PECHERAUD la saison dernière aux dates habituelles. Il a donc été décidé, en concertation avec les entraîneurs, de le reporter au week-end du 8 et 9 octobre. Il se tiendra pour cette fois dans un format plus restreint, avec une ouverture aux catégories Avenirs et Jeunes uniquement, et une labellisation départementale plutôt que régionale. Les seuls coûts pour le club sont la location des lignes d'eau et la confection des affiches. Les recettes proviendront des engagements des autres clubs ainsi que des ventes de la buvette. Cécile signale que nous aurons besoin que les officiels du club se mobilisent pour l'occasion.

V. Modalités de mise en place d'une buvette et d'organisation d'une tombola

La proposition de Jean-Luc d'organiser une buvette pour les événements du club est reçue avec enthousiasme par les membres du CA. Concernant le Meeting Georges PECHERAUD, une fois le programme de la compétition finalisé, nous aurons une vision plus précise des quantités de boisson et de nourriture à acheter. Damien et Christel sont volontaires pour se joindre à Jean-Luc pour l'organisation.

L'organisation d'une tombola est soumise à des règles et obligations relatives aux jeux d'argent. Il faudra veiller à bien les respecter mais l'idée est là encore bien accueillie.

VI. Autres points et questions diverses

- Une demande de subventions pour organiser des séances de formation au BNSSA à la piscine Roger LE GALL à l'attention des adhérents du club a été déposée à la FFN. Le public visé étant principalement les jeunes nageurs de 16 ans jusqu'à une vingtaine d'années, les entraîneurs des groupes compétition vont proposer un planning pour que ces séances s'insèrent au mieux dans le calendrier sportif.
- La FFN fonctionne maintenant en années civiles alors que les villes fonctionnent en années scolaires. Cette différence risque de poser un certain nombre de problèmes d'organisation pour les compétitions, notamment en ce qui concerne la réservation des piscines.
- Lucas SONDEREGGER n'a pas souhaité prolonger son aventure avec le CNP à l'issue de son apprentissage. Le CA lui souhaite une bonne continuation. Les séances qu'il assurait en tant qu'éducateur et entraîneur seront confiées à notre nouvelle apprentie Tiphaine VERSAVEAU.
- Le club a validé la demande de formation niveau DESJEPS d'Anthony COLLICELLI à la FFN et celle niveau BPJEPS de Julien ZINSMEISTER à la FFTRI (qui devra en conséquence s'aligner cette saison sur un minimum de 5 triatlons distance S). Dans l'éventualité où le financement de ces formations serait exclusivement à la charge du CNP, celles-ci seraient soumises à des clauses de dédit-formation dont les modalités restent à définir.
- Les difficultés posées par le refus du cabinet MH Consultex de fournir l'ensemble des documents officiels (URSAFF, impôts, ...), dont le club est pourtant légalement propriétaire, sont exposées par Cécile et largement discutées par les administrateurs. Dès que la totalité des accès à ces pièces sera effectif, ces dernières seront minutieusement épluchées. Si des irrégularités sont constatées, une plainte sera déposée au nom du club.
- La FFN a augmenté le tarif de toutes ses licences de 5 €, alors même que le montant des cotisations pour la saison 2022/2023 avait déjà été communiqué aux adhérents. Le club devra

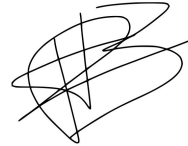
donc supporter une charge financière supplémentaire importante d'environ 5000 €. Un ajustement à la hausse des cotisations sera donc inévitable pour la saison 2023/2024.

La séance est levée à 21h00.

Le secrétaire général,
Nicolas TANCREZ

Handwritten signature of Nicolas Tancrez, consisting of a stylized 'N' and 'T' with a horizontal line through them.

La présidente,
Cécile HUGONENQ

Handwritten signature of Cécile Hugonenq, featuring a large, stylized 'C' and 'H' with a grid-like pattern inside the 'C'.